

**HÔPITAL MONTFORT**

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

31 MARS 2026

## HÔPITAL MONTFORT

### TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Responsabilités de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers non consolidés	
État non consolidé de la situation financière	5
État non consolidé de l'évolution des soldes de fonds	6
État non consolidé des gains de réévaluation – Fonds d'opération	7
État non consolidé des résultats	8
État non consolidé des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

La direction de l'Hôpital est responsable des états financiers non consolidés, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a dressé les états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers non consolidés exposent fidèlement la situation financière de l'Hôpital au 31 mars 2026, ainsi que l'évolution des soldes de fonds, les gains (pertes) de réévaluation, les résultats de ses activités et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'Hôpital sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers non consolidés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'Hôpital s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers non consolidés. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers non consolidés principalement par l'entremise du comité de gestion et d'audit. Le comité de gestion et d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité de gestion et d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers non consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2026 ont été audités par Marcil Lavallée, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'Association de l'Hôpital Montfort. Le rapport de l'auditeur indépendant exprime son opinion professionnelle sur les états financiers non consolidés, précise ses responsabilités et l'étendue de l'audit.



---

Dominic Giroux  
Président-directeur général



---

Guy Couture  
Vice-président principal, finances et administration

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association  
Hôpital Montfort

### Rapport sur les états financiers non consolidés

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de Hôpital Montfort (l'« Hôpital »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2026, et les états non consolidés de l'évolution des soldes de fonds, des gains de réévaluation cumulés, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'Hôpital au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains de réévaluation cumulés et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.

**Marcil Lavallée**

OTTAWA  
400-1420 place Blair Towers Place, Ottawa ON K1J 9L8  
EST ONTARIEN | EASTERN ONTARIO  
888 rue Notre-Dame Street, C.P. | PO Box 101  
Embrun ON K0A 1W1  
T 613 745-8387 F 613 745-9584

**Marcil-Lavallee.ca**  
Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

**MOORE**  
Un membre indépendant de  
Moore North America, Inc.  
An independent member  
of Moore North America, Inc.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Hôpital à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Tel qu'il est exigé par la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, les principes comptables contenus dans les normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 28 mai 2026

# HÔPITAL MONTFORT

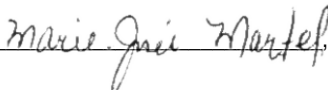
## ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

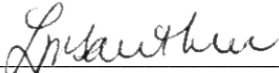
31 MARS 2026

5

	Fonds d'opération	Fonds de réserve - prévoyance	Fonds de réserve pour immobili- sations	2026 Total	2025 Total
<b>ACTIF</b>					
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse	16 621 252 \$	8 656 655 \$	24 850 \$	25 302 757 \$	35 701 950 \$
Débiteurs (note 3)	27 695 147	12 793	297 223	28 005 163	21 179 351
Stocks	1 737 614	-	-	1 737 614	1 803 151
Frais payés d'avance	4 552 270	-	-	4 552 270	4 691 708
Tranche échéant à court terme des placements (note 4)	-	-	1 694 800	1 694 800	6 315 460
Avances interfonds, sans intérêt	2 589 647	-	(2 589 647)	-	-
Fonds restreints afférents aux assurances collectives (note 9)	8 672 348	-	-	8 672 348	1 413 261
	<b>61 868 278</b>	<b>8 669 448</b>	<b>(572 774)</b>	<b>69 964 952</b>	<b>71 104 881</b>
<b>PLACEMENTS</b> (note 4)	-	-	32 406 983	32 406 983	29 695 777
<b>IMMOBILISATIONS</b> (note 5)	242 893 343	-	-	242 893 343	243 788 059
<b>ACTIFS INCORPORELS</b> (note 6)	12 747 653	-	-	12 747 653	5 143 314
	<b>255 640 996</b>	<b>-</b>	<b>32 406 983</b>	<b>288 047 979</b>	<b>278 627 150</b>
	<b>317 509 274 \$</b>	<b>8 669 448 \$</b>	<b>31 834 209 \$</b>	<b>358 012 931 \$</b>	<b>349 732 031 \$</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Créditeurs et frais courus (note 8)	38 902 250 \$	- \$	- \$	38 902 250 \$	38 436 768 \$
Produits reportés	65 243	-	-	65 243	99 203
Partie courante de l'avance de Santé Montfort	666 974	-	-	666 974	-
Fonds restreints afférents aux assurances collectives (note 9)	8 672 348	-	-	8 672 348	1 413 261
	<b>48 306 815</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>48 306 815</b>	<b>39 949 232</b>
<b>AVANTAGES SOCIAUX FUTURS</b> (note 10)	14 810 838	-	-	14 810 838	14 091 630
<b>AVANCE DE SANTÉ MONTFORT</b> (note 16)	6 669 739	-	-	6 669 739	-
<b>OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES IMMOBILISATIONS</b> (note 11)	1 892 909	-	-	1 892 909	1 731 846
<b>APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS</b> (note 12)	185 520 147	-	-	185 520 147	192 706 313
<b>PASSIF POUR OBLIGATIONS SOCIALES</b>	3 851 006	-	-	3 851 006	3 381 468
	<b>212 744 639</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>212 744 639</b>	<b>211 911 257</b>
	<b>261 051 454</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>261 051 454</b>	<b>251 860 489</b>
<b>SOLDE DE FONDS</b>					
Fonds d'opération	56 269 661	-	-	56 269 661	45 353 401
Fonds de prévoyance	-	8 669 448	-	8 669 448	21 670 281
Fonds de réserve pour immobilisations Part locale des coûts de cycle de vie des édifices	-	-	31 834 209	31 834 209	30 844 840
	<b>56 269 661</b>	<b>8 669 448</b>	<b>31 834 209</b>	<b>96 773 318</b>	<b>97 868 522</b>
Gains de réévaluation cumulés	188 159	-	-	188 159	3 020
	<b>56 457 820</b>	<b>8 669 448</b>	<b>31 834 209</b>	<b>96 961 477</b>	<b>97 871 542</b>
	<b>317 509 274 \$</b>	<b>8 669 448 \$</b>	<b>31 834 209 \$</b>	<b>358 012 931 \$</b>	<b>349 732 031 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL

 administrateur

 administrateur

# HÔPITAL MONTFORT

## ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

6

	Fonds d'opération	Fonds de réserve - prévoyance	Fonds de réserve pour immobili- sations <u>Part locale des coûts de cycle de vie des édifices</u>	2026 Total	2025 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	45 353 401 \$	21 670 281 \$	30 844 840 \$	97 868 522 \$	99 227 013 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 593 582)	509 009	989 369	(1 095 204)	(1 358 491)
Virement interfonds (note 13)	13 509 842	(13 509 842)	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	56 269 661 \$	8 669 448 \$	31 834 209 \$	96 773 318 \$	97 868 522 \$

# HÔPITAL MONTFORT

## ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES GAINS DE RÉÉVALUATION – FONDS D'OPÉRATION

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

7

	2026	2025
<b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 020 \$</b>	<b>28 397 \$</b>
(Pertes) gains de change non réalisé(e)s	185 139	(25 377)
<b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>188 159 \$</b>	<b>3 020 \$</b>

# HÔPITAL MONTFORT

## ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

8

	Fonds d'opération	Fonds de réserve - Prévoyance	Fonds de réserve pour immobili- sations	2026 Total	2025 Total
<b>PRODUITS</b>					
Allocations du ministère de la Santé de l'Ontario et Santé Ontario	247 112 174 \$	- \$	- \$	247 112 174 \$	239 451 086 \$
Services aux patients	44 968 576	-	-	44 968 576	47 779 931
Services auxiliaires et autres	7 272 109	-	-	7 272 109	6 337 759
Programmes à financement spécifique	5 095 407	-	-	5 095 407	4 664 898
Suppléments pour chambres et quote-part des patients	2 793 629	-	-	2 793 629	2 640 273
Intérêts et autres produits de placements	431 120	509 009	989 369	1 929 498	2 134 243
Amortissement des apports afférents aux immobilisations (note 12)	10 572 609	-	-	10 572 609	10 511 983
	<b>318 245 624</b>	<b>509 009</b>	<b>989 369</b>	<b>319 744 002</b>	<b>313 520 173</b>
<b>CHARGES</b>					
Salaires	147 898 068	-	-	147 898 068	145 934 084
Avantages sociaux	46 229 915	-	-	46 229 915	44 642 723
Fournitures et autres charges (note 14)	57 360 347	-	-	57 360 347	56 604 576
Honoraires médicaux	26 575 187	-	-	26 575 187	24 737 465
Fournitures médicales et chirurgicales	13 995 278	-	-	13 995 278	13 866 857
Médicaments	4 434 730	-	-	4 434 730	4 504 792
Programmes à financement spécifique	5 095 407	-	-	5 095 407	4 664 898
Amortissement des immobilisations	16 308 748	-	-	16 308 748	16 488 292
Amortissement des actifs incorporels	2 941 526	-	-	2 941 526	3 434 977
	<b>320 839 206</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>320 839 206</b>	<b>314 878 664</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>					
	<b>(2 593 582) \$</b>	<b>509 009 \$</b>	<b>989 369 \$</b>	<b>(1 095 204) \$</b>	<b>(1 358 491) \$</b>

# HÔPITAL MONTFORT

## ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

9

	2026	2025
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 095 204) \$	(1 358 491) \$
<b>Ajustements pour :</b>		
Amortissement des immobilisations	16 308 748	16 488 292
Amortissement des actifs incorporels	2 941 526	3 434 977
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(10 572 609)	(10 511 983)
Amortissement des primes/escomptes sur les placements	293 422	273 587
Perte sur radiation des immobilisations	268 028	3 725
Variation de l'obligation liée à la mise hors service des immobilisations	161 063	64 848
Variation des avantages sociaux futurs	719 208	895 298
	9 024 182	9 290 253
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement (note 15)</b>	<b>(6 391 479)</b>	<b>(5 010 118)</b>
	2 632 703	4 280 135
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 260 832)	(8 278 715)
Acquisition d'actifs incorporels	(10 764 928)	(1 314 442)
Acquisition de placements	(17 800 292)	(20 996 132)
Cession de placements	19 601 462	30 396 710
	(24 224 590)	(192 579)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	3 386 443	1 551 458
Augmentation du passif pour obligation sociales	469 538	3 381 468
Augmentation des avances de Santé Montfort	7 336 713	-
	11 192 694	4 932 926
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(10 399 193)</b>	<b>9 020 482</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>35 701 950</b>	<b>26 681 468</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>25 302 757 \$</b>	<b>35 701 950 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Hôpital Montfort (l'« Hôpital ») est une personne morale sans capital-actions à but non lucratif, constituée le 15 juillet 1969 en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario (anciennement la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario), dédiée aux soins des patients, à l'éducation des professionnels de la santé et au progrès de la science médicale. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré d'impôt sur le revenu. La poursuite des activités dépend du financement reçu du Ministère de la Santé de l'Ontario (« MSO ») par l'entremise de Santé Ontario (« SO »).

En vertu de la *Loi sur l'assurance maladie* et de ses règlements, l'Hôpital est financé principalement par la province de l'Ontario conformément aux dispositions budgétaires établies par le MSO et SO. Ces états financiers reflètent les ententes de financement convenues approuvées par le MSO et SO pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

### 2. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers non consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'Hôpital a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP-4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les états financiers non consolidés tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### Entités contrôlées

L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la majorité des membres du conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration de l'Hôpital. De plus, l'Hôpital exerce un contrôle sur l'Institut du savoir Montfort (l'« Institut ») en tant que membre unique de l'Institut. L'Institut a également une obligation de reddition de comptes auprès du conseil d'administration de l'Hôpital. Les données financières de ces entités ne sont pas consolidées dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital, mais sont fournies à la note 16.

#### Comptabilité par fonds

L'Hôpital utilise la comptabilité par fonds pour comptabiliser ses activités. Le Fonds d'opération couvre les opérations quotidiennes. Le Fonds de réserve « Prévoyance » sert à financer des dépenses non récurrentes. Le Fonds de réserve pour immobilisations « Part locale des coûts de cycle de vie des édifices » sert à financer l'acquisition future d'immobilisations.

#### Instruments financiers

L'Hôpital évalue ses actifs et ses passifs financiers de la façon suivante :

##### *Encaisse*

L'encaisse est évaluée à la juste valeur.

##### *Débiteurs*

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instrument financiers (suite)

#### *Placements*

Les placements sont évalués au coût après amortissement de la prime ou escompte, le cas échéant. Les justes valeurs des placements sont présentées à la note 4. Elles sont établies en fonction des cours de marché et de techniques d'évaluation fondées sur des données observables.

#### *Passifs financiers*

Les créditeurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état non consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont des provisions au titre d'obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'entité qui font ou ne font plus l'objet d'un usage productif.

Un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé lorsque, à la date des états financiers :

- a) il existe une obligation juridique, contractuelle ou légale qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- b) l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- d) il est possible d'effectuer une estimation raisonnable du montant.

L'Hôpital comptabilise des passifs dans la période au cours de laquelle une obligation est créée au titre d'obligations juridiques, contractuelles ou légales associées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur, ou de l'exploitation normale des immobilisations corporelles. Les obligations sont évaluées initialement à la meilleure estimation de la direction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés nécessaires pour régler l'obligation liée à la mise hors service. Dans le cas des immobilisations corporelles qui font encore l'objet d'un usage productif, la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause est augmentée en conséquence. Pour les actifs qui ne sont pas comptabilisés ou qui ne font plus l'objet d'un usage productif, le passif est passé en charges au cours de la période. Dans les périodes ultérieures, le passif est comptabilisé progressivement et ajusté en fonction des changements dans l'estimation du passif, le cas échéant, ou dans l'échéancier des flux de trésorerie futurs. Les coûts de mise hors service capitalisés sont amortis de la même façon que l'immobilisation en cause, et la charge de désactualisation est incluse dans l'état non consolidé des résultats.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers non consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés, ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers non consolidés. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la détérioration des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations et actifs incorporels, certains courus à payer, la valeur des avantages sociaux futurs, la valeur du passif pour obligations sociales et la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Les revenus constatés par le MSO et SO nécessitent certaines estimations. L'Hôpital a conclu des ententes de responsabilisation qui énoncent les droits et obligations des parties à l'égard du financement fourni à l'Hôpital par le MSO et SO pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025. Les ententes de responsabilisation établissent certaines normes de rendement et les obligations qui établissent des résultats acceptables pour le rendement de l'Hôpital dans un certain nombre de domaines.

Si l'Hôpital ne respecte pas ses normes de rendement ou ses obligations, le MSO/SO peut ajuster le financement reçu par l'Hôpital. Ni le MSO, ni SO ne sont tenus de communiquer certains ajustements au financement avant la soumission des données de fin d'année. Puisque ces données ne sont soumises qu'après l'achèvement des états financiers, le montant du financement de MSO/SO reçu au cours d'une année pourrait augmenter ou diminuer après la fin de l'exercice. Le revenu comptabilisé dans ces états financiers représente les meilleures estimations de la direction des montants qui ont été gagnés au cours de l'année.

### Apports reçus sous forme de services

L'Hôpital comptabilise les apports importants reçus sous forme de services à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par l'Hôpital à défaut d'un apport.

Un nombre important de bénévoles consacrent de nombreuses heures à l'Hôpital chaque année. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de leurs apports, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

### Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, y compris les allocations de SO.

En vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, l'Hôpital reçoit son financement principalement de SO. Les allocations sont conclues dans une entente de responsabilisation des services hospitaliers négociée par l'entremise de mécanismes établis par SO et le MSO. SO, une société d'état du gouvernement de l'Ontario, a été créé le 6 juin 2019.

Les allocations sont constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles s'appliquent lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Constatation des produits (suite)

Les allocations approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie d'une allocation vise une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

L'Hôpital reçoit du financement au titre du fonctionnement dans le cadre de certains programmes de SO. Le montant final des produits d'exploitation constatés est approuvé de manière définitive lorsque SO examine les rapports financiers et les statistiques de l'Hôpital pour l'exercice. Tout rajustement potentiel découlant de l'examen de SO est constaté dans la période où le rajustement est effectué.

Les subventions et le financement autorisés par le MSO/SO à la fin de l'exercice, et pour lesquels une fin ou une utilisation spécifique a été identifiée sont comptabilisés comme des revenus lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'Hôpital s'est conformé et continue à se conformer à toutes les conditions nécessaires pour obtenir la subvention. La constatation des produits associés à de telles subventions oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation de ces états financiers non consolidés. Le financement final approuvé est soumis au processus de conciliation des bailleurs de fonds et pourrait différer de ces estimations.

Les subventions pour lesquelles des revenus sont dus mais n'ont pas été reçus à la fin de l'année financière sont enregistrés en tant que débiteur. Lorsqu'une portion de la subvention est pour une période future, elle est enregistrée en produit reporté et constatée lorsqu'elle devient exigible.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant du régime d'assurance-maladie provincial, d'autres régimes ou de services, présentés sous les rubriques « Services aux patients » et « Suppléments pour chambres et quote-part des patients », sont comptabilisés lorsque les biens sont vendus ou que les services sont rendus.

Les produits de placement sont constatés lorsqu'ils sont réalisés et deviennent exigibles.

Les apports afférents aux immobilisations reçus par l'Hôpital sont reportés et comptabilisés aux produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de rachat, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré à l'exception du stock de médicaments qui est évalué selon la méthode de l'épuisement successif.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations reçues en apport est considéré comme étant la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire et la durée indiquée ci-dessous.

Bâtiments	40 ans
Équipement pour l'exploitation des bâtiments	5 à 28 ans
Équipements	3 à 20 ans

Le coût des projets en cours est accumulé et transféré à titre d'immobilisations lorsque ces derniers sont prêts à être utilisés.

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement du logiciel dossier santé électronique (DSE) est calculé selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Le coût des logiciels en développement est accumulé et transféré à titre d'actif incorporel lorsqu'ils sont prêts à être utilisés.

### Réduction de valeur des immobilisations

L'Hôpital comptabilise en charges dans l'état non consolidé des résultats une réduction de valeur lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

### Régimes d'avantages sociaux futurs

L'Hôpital constate ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs. Les coûts des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés sont établis par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant à l'âge de retraite des employés et aux coûts prévus des services de santé. L'évaluation actuarielle complète la plus récente a eu lieu le 31 mars 2025. La prochaine évaluation aura lieu le 31 mars 2028.

Pour les fins du calcul du coût de l'exercice, le coût des services passés est constaté à l'état non consolidé des résultats lorsqu'ils sont accordés. Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du restant de la carrière active des employés (DMERCA).

L'Hôpital est membre du *Healthcare of Ontario Pension Plan*, un régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime de retraite, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application de principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées. L'Hôpital inclut au titre des charges liées au régime le coût des services rendus de l'exercice, l'amortissement des coûts des services passés et les coûts d'intérêt liés aux futures cotisations de l'employeur au régime pour les services passés des employés.

# HÔPITAL MONTFORT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

15

### 2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Hôpital consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent entre le positif et le négatif.

### 3. DÉBITEURS

	0-30 jours	31-90 jours	91 jours +	2026 Total
Allocations du ministère de la Santé et de l'Ontario et Santé Ontario	7 501 185 \$	229 166 \$	1 363 082 \$	9 093 433 \$
Services aux patients	2 716 565	3 135 929	3 723 563	9 576 057
Santé Montfort, sans intérêt	2 040 853	1 950 431	4 028 733	8 020 017
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	652 873	-	-	652 873
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt	7 451	25 946	(22 858)	10 539
Autres	1 569 779	156 215	2 816 114	4 542 108
	14 488 706	5 497 687	11 908 634	31 895 027
Provision pour créances douteuses – services aux patients et autres	(241 914)	(538 396)	(3 109 554)	(3 889 864)
	14 246 792 \$	4 959 291 \$	8 799 080 \$	28 005 163 \$
	0-30 jours	31-90 jours	91 jours +	2025 Total
Allocations du ministère de la Santé et de l'Ontario et Santé Ontario	1 857 759 \$	156 758 \$	4 144 040 \$	6 158 557 \$
Services aux patients	3 683 838	2 916 639	4 189 987	10 790 464
Santé Montfort, sans intérêt	954 752	912 251	1 750 628	3 617 631
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	131 411	-	-	131 411
Autres	1 513 342	840 304	3 147 586	5 501 232
	8 141 102	4 825 952	13 232 241	26 199 295
Provision pour créances douteuses – services aux patients et autres	(261 189)	(190 839)	(4 567 916)	(5 019 944)
	7 879 913 \$	4 635 113 \$	8 664 325 \$	21 179 351 \$

### 4. PLACEMENTS

	2026	2025
<b>Fonds d'opération</b>		
<i>Placements évalués au coût après amortissement</i>		
Certificat de placement garanti		
Institutions financières – juste valeur : nul \$ (2025 : 2 153 269 \$)	- \$	2 111 460 \$
	-	2 111 460
Tranche échéant à court terme	-	2 111 460
	- \$	- \$
<b>Fonds de réserve - Prévoyance</b>		
Obligations		
Institutions financières – juste valeur : nul \$ (2025 : 1 733 598 \$)	- \$	1 692 309 \$
Fédéral, provincial et municipal – juste valeur : nul \$ (2025 : 989 999 \$)	-	987 063
	-	2 679 372
Tranche échéant à court terme	-	990 000
	- \$	1 689 372 \$
<b>Fonds de réserve pour immobilisations</b>		
Certificat de placement garanti		
Institutions financières – juste valeur : nul \$ (2025 : 1 500 000 \$)	- \$	1 500 000 \$
Obligations		
Institutions financières – juste valeur : 15 272 576 \$ (2025 : 11 644 679 \$)	<b>15 248 430</b>	11 575 964
Fédéral, provincial et municipal – juste valeur : 16 870 036 \$ (2025 : 16 347 886 \$)	<b>17 155 053</b>	16 440 374
Compagnie – juste valeur : 1 721 413 \$ (2025 : 1 735 979 \$)	<b>1 698 300</b>	1 704 067
	<b>34 101 783</b>	31 220 405
Tranche échéant à court terme	<b>1 694 800</b>	3 214 000
	<b>32 406 983 \$</b>	28 006 405 \$

Les obligations du Fonds de réserve pour immobilisations viennent à échéance entre septembre 2026 et décembre 2026 et portent des taux de rendement variant entre 1,50 % et 5,47 % (2025 : échéance entre avril 2025 et décembre 2025 et portaient des taux de rendement variant entre 1,05 % et 5,21 %).

# HÔPITAL MONTFORT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

17

### 5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2026 Valeur nette comptable	2025 Valeur nette comptable
Terrains	5 948 341 \$	- \$	5 948 341 \$	1 636 611 \$
Bâtiments	321 080 799	135 949 951	185 130 848	190 462 336
Équipements pour l'exploitation des bâtiments	76 564 688	42 101 559	34 463 129	32 584 754
Équipements	81 938 600	64 621 698	17 316 902	18 455 707
Projets en cours	34 123	-	34 123	648 651
	<b>485 566 551 \$</b>	<b>242 673 208 \$</b>	<b>242 893 343 \$</b>	<b>243 788 059 \$</b>

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des immobilisations pour une valeur de 16 077 523 \$ (2025 : 8 687 718 \$) et a disposé d'immobilisations pour un coût d'acquisition de 48 964 \$ et une valeur comptable nette de 48 964 \$ (2025 : coût d'acquisition de 10 906 \$ et valeur comptable nette de 3 725 \$).

#### Opérations sans effet sur la trésorerie

Au 31 mars 2026, il y a 2 128 978 \$ (2025 : 1 926 814 \$) d'acquisitions d'immobilisations corporelles qui n'ont pas été payées et qui sont incluses dans les comptes payables. Comme aucune trésorerie n'a encore été utilisée pour l'achat de ces immobilisations corporelles, les montants ont été soustraits des lignes respectives à l'état non consolidé des flux de trésorerie.

### 6. ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	2026 Valeur nette comptable	2025 Valeur nette comptable
Logiciels – DSE	30 670 376 \$	28 307 535 \$	2 362 841 \$	4 434 467 \$
Logiciels en développement	10 375 837	-	10 375 837	663 973
Refonte du site Web	214 894	205 919	8 975	44 874
	<b>41 261 107 \$</b>	<b>28 513 454 \$</b>	<b>12 747 653 \$</b>	<b>5 143 314 \$</b>

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a acquis des actifs incorporels pour une valeur de 10 764 928 \$ (2025 : 1 314 443 \$) et a disposé d'actifs incorporels pour un coût de 219 064 \$ et une valeur comptable nette de 219 064 \$ (2025 : aucune disposition d'actifs incorporels).

### 7. EMPRUNT BANCAIRE

L'Hôpital dispose d'une marge de crédit autorisée de 3 000 000 \$ (2025 : 3 000 000 \$). Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré plus 0 % (2025 : 0 %). Au 31 mars 2026 et 2025, cette marge de crédit est inutilisée.

### 8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2026	2025
Salaires, avantages sociaux et déductions à la source	21 538 417 \$	20 998 103 \$
Fournisseurs	10 726 864	11 284 746
Remboursement à Santé Ontario et autres instances gouvernementales de l'Ontario	6 540 347	5 652 367
Centre de planification des services de santé en français, sans intérêt	10 376	-
Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario, sans intérêt	-	124 851
Institut du savoir Montfort, sans intérêt	3 712	289 402
Fondation de l'Hôpital Montfort, sans intérêt	82 534	87 299
	<b>38 902 250 \$</b>	<b>38 436 768 \$</b>

### 9. FONDS RESTREINTS AFFÉRENTS AUX ASSURANCES COLLECTIVES

L'Hôpital offre à ses employés un régime d'avantages sociaux complémentaires qui incluent des soins de santé et dentaires, ainsi que des assurances vie et invalidité puis continue d'offrir ces avantages après leur départ à la retraite.

En date du 1 février 2025, l'Hôpital a procédé à un changement de modèle relativement à ce régime d'avantages sociaux complémentaires et a conclu une entente avec un nouveau fournisseur provincial. Selon cette entente, les sommes prélevées sont comptabilisées à titre d'actif à court terme à l'état non consolidé de la situation financière sous la rubrique « Fonds restreints afférents aux assurances collectives » et sont remises au fournisseur provincial selon les facturations reçues. Un passif à court terme correspondant est également comptabilisé puisque les sommes doivent être utilisées uniquement aux fins prévues et ne sont pas disponibles pour les activités courantes de l'Hôpital.

En date du 31 mars 2026, les soldes de l'actif et passif du « Fonds restreints afférents aux assurances collectives » sont composés des éléments suivants :

	2026	2025
<b>ACTIF</b>		
Encaisse restreinte	6 344 113 \$	-
Affectation d'encaisse provenant du compte courant	1 068 295	1 413 261
Débiteurs restreints	1 259 940	-
	<b>8 672 348 \$</b>	<b>1 413 261 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
Fonds restreints afférents aux assurances collectives	<b>8 672 348 \$</b>	<b>1 413 261 \$</b>

L'obligation liée à ces avantages est basée sur une évaluation actuarielle dont les principales hypothèses et modalités sont décrites à la note 10. Le passif au titre des prestations constituées est comptabilisé à titre de passif à long terme à l'état non consolidé de la situation financière au montant de 14 810 838 \$ (2025 : 14 091 630 \$).

### 10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### Régime de retraite

L'Hôpital participe au *Healthcare of Ontario Pension Plan* (HOOPP), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Tous les employés à temps complet doivent obligatoirement adhérer au HOOPP. Ce régime est aussi offert sur une base volontaire aux employés occasionnels et à temps partiel. Le coût des contributions au régime de retraite imputé aux charges de l'Hôpital pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 s'élève à 12 048 326 \$ (2025 : 11 720 167 \$). Les plus récents états financiers audités datés du 31 décembre 2025 indiquent que le régime HOOPP est entièrement capitalisé.

#### Avantages postérieurs à l'emploi

L'Hôpital offre également à ses employés des soins de santé, des soins dentaires et des assurances vie et continue de leur offrir ces avantages après leur départ à la retraite. L'obligation liée à ces avantages est basée sur l'évaluation actuarielle datée au 31 mars 2026 (l'obligation liée aux avantages de 2026 est basée sur l'évaluation actuarielle effectuée au 31 mars 2025). Les informations relatives à ces avantages se présentent comme suit :

	2026	2025
<b>Situation du régime</b>		
Obligation au titre des prestations constituées au début	9 808 058 \$	11 356 883 \$
Coût des services courants	878 846	815 933
Gain actuariel de l'exercice	(499 069)	(2 575 522)
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	392 900	459 800
Contribution de l'Hôpital	(292 937)	(249 036)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	10 287 798	9 808 058
Gain actuariel non amorti	4 523 040	4 283 572
Passif au titre des prestations constituées	14 810 838 \$	14 091 630 \$

	2026	2025
<b>Conciliation du gain actuariel non amorti</b>		
Gain actuariel au début	4 283 572 \$	1 839 449 \$
Amortissement du gain actuariel	(259 601)	(131 400)
Gain actuariel de l'exercice	499 069	2 575 523
	4 523 040 \$	4 283 572 \$

### 10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

#### Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

	2026	2025
<b>Hypothèses actuarielles</b>		
Taux d'actualisation sur les passifs	3,88 %	3,89 %
Augmentation des coûts dentaires	4,00 %	4,00 %
Augmentation du coût des soins de santé (diminution de 0,5 % par année jusqu'à l'atteinte du taux plancher de 5,0 %)	5,00 %	5,00 %
Période d'amortissement de perte (gain) actuariel(le) (DMERCA)	16,5 ans	14,00 ans

La charge de l'exercice se détaille comme suit :

	2026	2025
Coût des services courants	878 848 \$	815 933 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	392 900	459 800
Amortissement du gain actuariel	(259 600)	(131 400)
	<b>1 012 148 \$</b>	<b>1 144 333 \$</b>

### 11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

L'Hôpital possède un bâtiment contenant de l'amiante qui doit faire l'objet de mesures correctives au moment du démantèlement. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) régit la protection de l'environnement et de la santé humaine en ce qui concerne les déchets dangereux comme l'amiante. Il existe des règlements portant spécifiquement sur la manipulation de l'amiante, comme le Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante, qui sont publiés en vertu de la LCPE. De plus, le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (10.26.1 Annexe, Section II – Substances dangereuses autres que les produits dangereux) énonce les exigences relatives aux plans de contrôle de l'exposition à l'amiante, ainsi que les exigences relatives à l'élimination de l'amiante et à la décontamination.

Le passif estimatif correspond à la valeur estimée des flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

	2026	2025
Solde au début	1 731 846 \$	1 666 999 \$
Actualisation	161 063	64 847
	<b>1 892 909 \$</b>	<b>1 731 846 \$</b>

### 12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction non amortie des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations.

	2026	2025
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>192 706 313 \$</b>	<b>201 666 838 \$</b>
Apports octroyés au cours de l'exercice *	<b>3 386 443</b>	1 551 458
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		
Amortissement des apports liés aux bâtiments	<b>(8 546 840)</b>	(8 506 767)
Amortissement des apports liés aux équipements	<b>(2 025 769)</b>	(2 005 216)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>185 520 147 \$</b>	<b>192 706 313 \$</b>

\* Les tableaux suivants présentent les principales sources d'apports octroyés au cours de l'exercice ainsi que l'exercice précédent. De plus, le tableau indique les comptes à recevoir en date du 31 mars 2026 ainsi que les produits constatés durant l'exercice 2026 reliés à ces comptes à recevoir :

	2026		
	Apports octroyés	Comptes à recevoir	Revenus constatés
Fondation de l'Hôpital Montfort			
Immobilisations	496 205 \$	496 205 \$	15 623 \$
Ministère de la Santé de l'Ontario			
Carrefour santé Aline-Chrétien	876 894	876 894	104 131
HIRF	1 617 082	-	-
	<b>2 990 181 \$</b>	<b>1 373 099 \$</b>	<b>119 754 \$</b>
	2025		
	Apports octroyés	Comptes à recevoir	Revenus constatés
Fondation de l'Hôpital Montfort			
Carrefour santé Aline-Chrétien	1 705 126 \$	-	-
Ministère de la Santé de l'Ontario			
HIRF	103 477	-	-
	<b>1 808 603 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# HÔPITAL MONTFORT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

22

### 13. VIREMENT INTERFONDS

Au cours de l'exercice, aucun montant (2025 : nul \$) n'a été transféré de la part locale des coûts de cycle de vie des édifices en lien avec le remplacement des équipements majeurs de l'infrastructure. Le conseil d'administration a approuvé une affectation interne du Fonds de prévoyance au Fonds d'opération d'un montant de 13 509 842 \$ (2025 : affectation interne du Fonds d'opération au Fonds de prévoyance d'un montant de 5 956 631 \$).

### 14. FOURNITURES ET AUTRES CHARGES

	2026	2025
Fournitures	10 281 235 \$	10 892 738 \$
Honoraires professionnels	1 709 938	1 955 708
Services achetés	21 955 259	21 531 462
Dépenses des bâtiments et terrains	2 968 013	1 337 048
Dépenses d'équipement	9 944 434	11 394 599
Dépenses diverses	10 501 468	9 493 021
	57 360 347 \$	56 604 576 \$

### 15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT DE FONCTIONNEMENT

	2026	2025
Débiteurs	(6 825 812) \$	3 603 327 \$
Stocks	65 537	42 780
Frais payés d'avance	139 438	(7 806)
Actif – Fonds restreints afférents aux assurances collectives	(7 259 087)	(1 413 261)
Créditeurs et frais courus	263 318	(8 432 465)
Produits reportés	(33 960)	(215 954)
Passif – Fonds restreints afférents aux assurances collectives	7 259 087	1 413 261
	(6 391 479) \$	(5 010 118) \$

### 16. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Hôpital effectue des transactions avec plusieurs apparentés, lesquelles sont présentées ci-dessous.

Toutes les opérations entre apparentés ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

#### Santé Montfort

Santé Montfort est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario. Ses objectifs sont d'exploiter un centre de soins de longue durée dans l'Est de l'Ontario, d'exploiter des services alimentaires et de gérer un contrat avec le ministère de la Défense nationale afin d'offrir des services de santé. L'Hôpital exerce un contrôle sur Santé Montfort du fait que la majorité des membres de son conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration ou de la direction de l'Hôpital.

### 16. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

#### Santé Montfort (suite)

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a fourni des services aux patients, administratifs et opérationnels à Santé Montfort pour une valeur d'échange établie entre les apparentés à 10 551 159 \$ (2025 : 11 678 661 \$). Ce montant est inclus sous la rubrique « Services aux patients » à l'état non consolidé des résultats.

L'Hôpital a aussi fourni des services généraux et des loyers pour les services alimentaires à Santé Montfort pour une valeur d'échange établie entre les apparentés à 1 089 010 \$ (2025 : 550 723 \$). Ce montant est inclus sous la rubrique « Services auxiliaires et autres » à l'état non consolidé des résultats.

L'Hôpital a acheté auprès de Santé Montfort des services alimentaires pour une valeur d'échange établie entre les apparentés au montant de 267 560 \$ (2025 : 222 694 \$). Ce montant est inclus sous la rubrique « Fournitures et autres charges » à l'état non consolidé des résultats.

De plus, l'Hôpital s'est engagé à louer une portion de son terrain à Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme. Ce terrain a servi à la construction du Centre de soins de longue durée de Santé Montfort. Le bail a été renouvelé en 2025 pour un montant de 1 \$ annuellement pour une période de 10 ans.

L'Hôpital s'est engagé auprès de Santé Montfort en vertu d'un bail à long terme à verser, pour la location d'un terrain, un loyer annuel de 1 \$ pour une période de 50 ans se terminant en juin 2068. Le Carrefour santé Aline-Chrétien est situé sur ce terrain.

Santé Montfort s'est engagé auprès de l'Hôpital à lui prêter une somme de 8 100 000 \$ sans intérêt. Au 31 mars 2026, un montant de 7 336 713 \$ a été avancé et la balance des déboursés se poursuivra entre avril et septembre 2026, selon les besoins de l'Hôpital. Ce prêt servira à couvrir les dépenses en capital pour le remplacement du « Dossier santé électronique ». Le remboursement du prêt débutera en octobre 2026 et se terminera en mars 2032. Les remboursements seront faits mensuellement et seront d'une valeur de 122 000 \$. Ce prêt est présenté à titre de passif à l'état non consolidé de la situation financière de la façon suivante :

	2026	2025
Avance de Santé Montfort, sans intérêt	7 336 713 \$	- \$
Moins : Partie courante de l'avance	(666 974)	-
	6 669 739 \$	- \$

### 16. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

#### Institut du savoir Montfort

L'Institut du savoir Montfort (l'« Institut ») est un organisme de bienfaisance constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* afin d'opérer une institution dédiée à la création et à la transmission des connaissances, tout en faisant la promotion des objectifs de l'Hôpital. L'Hôpital est le membre unique de l'Institut et exerce un contrôle sur les activités de l'Institut.

L'Institut est engagé d'après un contrat de services avec l'Hôpital pour l'octroi réciproque de services conseils et de services externalisés. En vertu de ce contrat de services, l'Institut s'engage à offrir des services scientifiques, d'enseignement, de développement professionnel continu et de bibliothèque à l'Hôpital. L'Hôpital s'engage à offrir des services de ressources humaines, des services de comptabilité, de déploiement et d'administration des solutions informatiques, de communication, d'évaluation éthique, de maintenance, de désignations, d'approvisionnement, de services juridiques et autres à l'Institut, et ce, à titre gratuit. La valeur d'échange, valeur établie par les apparentés, pour les services achetés par l'Hôpital auprès de l'Institut au cours de l'exercice est de 4 813 490 \$ (2025 : 4 326 706 \$). Ces montants sont inclus sous la rubrique « Fournitures et autres charges » à l'état non consolidé des résultats.

Les états financiers des organismes apparentés à l'Hôpital sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les sommaires financiers au 31 mars 2026 et 2025 de l'Institut du savoir Montfort et de Santé Montfort sont divulgués comme suit :

	Santé Montfort		Institut du savoir Montfort	
	2026	2025	2026	2025
<b>État de la situation financière</b>				
Actif	39 829 714 \$	39 613 083 \$	10 673 922 \$	11 257 250 \$
Passif	24 969 750	25 657 850	7 748 949	8 460 707
Actif net	14 859 964 \$	13 955 233 \$	2 924 973 \$	2 796 543 \$
<b>État des résultats</b>				
Produits	18 985 602 \$	17 994 901 \$	11 617 092 \$	10 590 571 \$
Charges	18 080 871	17 709 816	11 497 762	9 985 896
Excédent des produits sur les charges	904 731 \$	285 085 \$	119 330 \$	604 675 \$
<b>État des flux de trésorerie</b>				
Activités de fonctionnement	3 392 809 \$	1 663 570 \$	(4 595 556) \$	(4 450 504) \$
Activités d'investissement	4 151 794 \$	93 685 \$	2 187 557 \$	(128 268) \$
Activités de financement	(2 669 781) \$	(2 691 909) \$	4 012 881 \$	4 367 961 \$

### 16. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

#### Fondation de l'Hôpital Montfort

La Fondation de l'Hôpital Montfort est constituée comme un organisme de bienfaisance en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Son objectif est de prélever, de recevoir et d'administrer des fonds, et d'appliquer ces mêmes fonds ainsi que les produits qui en découlent, pour promouvoir le développement et l'avancement de l'Hôpital ainsi que le bien-être de ses patients. De plus, elle soutient financièrement l'Institut du savoir Montfort. L'Hôpital détient un intérêt économique dans la Fondation de l'Hôpital Montfort, puisque la Fondation verse des dons à l'Hôpital annuellement. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, des dons de 1 089 433 \$ ont été versés à l'Hôpital par la Fondation de l'Hôpital Montfort (2025 : 2 327 104 \$).

Au 31 mars 2026, le solde de fonds de la Fondation de l'Hôpital Montfort était de 16 701 019 \$ (2025 : 13 476 758 \$).

La Fondation de l'Hôpital Montfort opère le stationnement de l'Hôpital Montfort et détient une licence d'utilisation de stationnement d'une valeur nette comptable au 31 mars 2026 de nul \$ (2025 : 410 439 \$).

#### L'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort

L'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Son objectif est de prélever, de recevoir et d'administrer des fonds, et d'appliquer ces mêmes fonds ainsi que les produits qui en découlent, pour promouvoir le développement et l'avancement de l'Hôpital ainsi que le bien-être de ses patients. L'Hôpital Montfort a un intérêt économique intangible envers l'Association puisque celle-ci offre des services aux patients par l'entremise de son capital humain, ce qui est en lien avec la mission de l'Hôpital.

Au 31 mars 2026, le solde de fonds de L'Association des bénévoles de l'Hôpital Montfort est de 380 393 \$ (2025 : 380 169 \$).

#### Centre de planification des services de santé en français (CPSSF)

Le CPSSF est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario. Sa mission est d'assurer la prise en compte proactive des besoins des communautés francophones de l'Ontario dans les décisions liées à la planification, aux politiques, aux programmes, au financement et à l'allocation des ressources en matière de soins de santé, de soins de longue durée, de recherche en santé et de promotion de l'éducation et de la santé. L'Hôpital Montfort exerce une influence notable auprès du CPSSF puisque certains membres du conseil d'administration sont également membres du conseil d'administration du CPSSF. Au cours de l'exercice, des revenus de recouvrements salariaux d'un montant de 370 781 \$ ont été reçus du CPSSF (2025 : nul \$).

#### Autres intérêts économiques

##### *Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated*

L'Hôpital est un membre fondateur de *Ottawa Regional Hospital Linen Services Incorporated* (« ORHLS »). ORHLS a été créé dans le but de fournir des services de buanderie aux hôpitaux membres sur une base de coût par services. L'entité, un organisme sans but lucratif, est incorporé sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario.

### 16. PRÉSENTATION DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

#### Autres intérêts économiques (suite)

Au 31 mars 2026, l'Hôpital détient une portion de l'actif net de ORHLS pour un montant 2 856 830 \$ (2025 : 2 590 416 \$) sur l'actif net total de 28 629 478 \$ (2025 : 26 225 678 \$). Le montant n'est pas inclus dans les états financiers non consolidés de l'Hôpital.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 2 298 498 \$ (2025 : 2 243 212 \$) à ORHLS pour des services de buanderie dans le cours normal de ses opérations. Ces montants sont inclus sous la rubrique « Fournitures et autres charges » à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

*Services d'approvisionnement de santé de Champlain (SASC) et Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO)*

L'Hôpital est membre fondateur de Services d'approvisionnement de santé Champlain (SASC) et de l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (ALREO). Ces entités ont été respectivement créées dans le but d'agir à titre de regroupement d'achat ainsi que de fournir des services de laboratoire. Ces entités sont des organismes sans but lucratif incorporés sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, l'Hôpital a payé 204 413 \$ (2025 : 194 285 \$) à SASC pour faire partie d'un regroupement d'achat, et 12 008 845 \$ (2025 : 12 071 106 \$) à ALREO pour des services de laboratoire. Ces montants sont inclus sous la rubrique « Fournitures et autres charges » à l'état non consolidé des résultats. Ces opérations ont été comptabilisées à leur valeur d'échange.

Au 31 mars 2026, les montants à payer à SASC s'élèvent à 36 000 \$ (2025 : 35 000 \$) et sont inclus sous la rubrique « Crédoiteurs et frais courus ».

### 17. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non à l'état non consolidé de la situation financière.

L'Hôpital prend des mesures pour gérer le risque de crédit associé aux services aux patients et établit une provision pour créances douteuses en tenant compte des tendances historiques et d'autres informations telle que la situation économique.

Une bonne partie du total des débiteurs provenant des services aux patients sont à recevoir du Régime d'assurance maladie d'une province canadienne et de patients. Ces derniers respectent les modalités de paiement habituelles. L'Hôpital n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque partie.

L'exposition maximale estimative de l'Hôpital au risque de crédit correspond aux montants présentés dans les débiteurs à l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2026.

### 17. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et leur volatilité.

Une gestion prudente est exercée pour minimiser l'impact de toute fluctuation éventuelle des taux d'intérêt.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque relié à la capacité de l'Hôpital de réunir les fonds nécessaires pour faire face à une obligation financière figurant ou non à l'état non consolidé de la situation financière.

La gestion des liquidités a pour objectif de garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. Pour l'ensemble des actifs gérés, ce risque peut engendrer une incapacité de liquider ou de dénouer à un juste prix une position prise sur le marché.

La direction revoit sa position de liquidité régulièrement afin de s'assurer de maintenir un niveau de liquidité acceptable et de minimiser tout risque éventuel. L'Hôpital détient actuellement des liquidités suffisantes pour limiter le risque de liquidité.

Les créiteurs et frais courus, qui totalisent 38 902 250 \$ au 31 mars 2026 (2025 : 39 850 029 \$), ont des échéances contractuelles de moins de 365 jours.

### 18. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

#### Projet pour le remplacement du logiciel de soins de santé

Dans le cadre de ce projet, l'Hôpital s'est engagé envers un fournisseur pour un contrat d'une valeur de 20 051 271 \$ dont la réalisation sera complétée dans l'exercice 2026-2027. Au 31 mars 2026, la valeur restante de cet engagement totalise 11 986 505 \$ (2025 : 20 051 271 \$).

#### Projet pour le remplacement du logiciel comptable

Dans le cadre de ce projet, l'Hôpital s'est engagé envers un fournisseur pour un contrat d'une valeur de 1 822 000 \$ dont la réalisation sera complétée dans l'exercice 2026-2027. Au 31 mars 2026, la valeur restante de cet engagement totalise 1 247 882 \$ (2025 : nul \$).

### 19. ÉVENTUALITÉS

#### Litige

La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a habituellement des litiges en cours ou possibles. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2026, la direction estime que l'Hôpital est muni d'une défense valable et d'une couverture d'assurance appropriée. Dans l'éventualité où le dénouement de l'une ou de plusieurs de ces réclamations serait défavorable à l'Hôpital, la direction est d'avis qu'une telle situation ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière de l'Hôpital.

Un groupe d'hôpitaux, dont l'Hôpital fait partie, a mis sur pied le *Healthcare Insurance Reciprocal of Canada* (« HIROC »). Le HIROC est enregistré en tant que bourse d'assurance réciproque au sens des lois provinciales sur les assurances, qui permettent à des personnes d'échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'assurance responsabilité civile aux organismes de santé dans les provinces et territoires où il est titulaire d'une licence. Les souscripteurs paient des primes annuelles, actuariellement déterminées et, le cas échéant, ils font l'objet d'une nouvelle évaluation lorsque les pertes subies par le groupe pendant les années de cotisation sont supérieures à ces primes. Aucune réévaluation n'a été faite au 31 mars 2026.

#### Autres

Dans le cours normal des activités, l'Hôpital est impliqué dans certaines négociations liées à l'emploi et autres questions, et a comptabilisé des provisions basées sur l'estimation par la direction des montants de règlements potentiels lorsque ces montants sont raisonnablement déterminables et jugés susceptibles de se produire.

### 20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme avec celle de l'exercice 2026.